

CONSEILS POUR UNE REVISION STATUTAIRE REUSSIE

Pour réviser les statuts de votre ASBL, il faut :

1. Préparer un **projet de révision statutaire** (en conseil d'administration par exemple) à soumettre à l'assemblée générale.

2. Convoquer une **assemblée générale** en indiquant la révision statutaire à l'ordre du jour et en joignant, en annexe à la convocation, copie du projet de statuts révisés (la loi impose que les modifications apparaissent explicitement de sorte qu'un tableau présentant en parallèle les anciens statuts et le projet de révision paraît constituer la présentation la plus appropriée).

Les nouveaux statuts devront comporter différentes mentions dorénavant obligatoires. Par contre et contrairement aux premiers statuts, ils ne porteront plus de dispositions transitoires relatives à la nomination du conseil d'administration pas plus qu'à la nomination par le conseil d'administration de délégué à la gestion journalière ou autres mandataires.

Deux tiers des membres de l'assemblée générale doivent être présents ou représentés, et deux tiers des membres présents ou représentés doivent voter favorablement la révision telle que proposée.

3. Convoquer un **conseil d'administration** qui se réunira le même jour, dans la foulée de la réunion de l'assemblée générale, si vous souhaitez redistribuer les tâches au sein du conseil d'administration, nommer un organe délégué à la gestion journalière ou un organe de représentation tels que prévus aux nouveaux statuts le cas échéant.

4. Dresser et signer le **procès-verbal de l'assemblée générale** en deux exemplaires originaux (un pour le registre tenu au siège et un pour le greffe) constatant le vote de la révision statutaire et, le cas échéant, les modifications apportées par l'assemblée générale à la composition du conseil d'administration (nomination, révocation, démission, ...)

5. Dresser et signer le **procès-verbal du conseil d'administration** en deux exemplaires originaux (un pour le registre tenu au siège et un pour le greffe) constatant l'éventuelle redistribution des tâches en son sein et/ou l'éventuelle nomination d'un organe délégué à la gestion journalière ou d'un organe de représentation générale.

6. Compléter informatiquement un **formulaire I** « Associations et fondations » à télécharger sur le site du Moniteur belge (www.moniteur.be) à la page :
http://www.ejustice.just.fgov.be/tsv_pub/formulaire1asbl.doc

7. En cas de modifications au CA ou de création d'un organe délégué à la gestion journalière et/ou d'un organe de représentation générale, compléter informatiquement un **formulaire II** « Associations et fondations » à télécharger sur le site du Moniteur belge (www.moniteur.be) à la page :
http://www.ejustice.just.fgov.be/tsv_pub/formulaire2asbl.doc



8. Se réserver une preuve du paiement du coût de la publication du texte des procès-verbaux aux annexes du Moniteur belge, à savoir la somme de **118,70 euros** (2012) au compte du Moniteur belge n° 679-2005502-27 avec, en communication, le numéro d'entreprise de l'ASBL.

9. Effectuer le dépôt du dossier de votre ASBL au greffe du Tribunal de Commerce territorialement compétent. Ce dossier devra être composé des documents visés sub-4-5-6-7 en trois exemplaires (un original pour le moniteur belge, une copie pour le greffe et une autre qui vous sera remise pour accusé de réception, portant le cachet du greffe) Ne pas oublier de joindre aux documents la preuve du paiement du coût de la publication et, si elle n'a pas été déposée, la liste actualisée des membres de l'assemblée générale, suivant le registre des membres et si des changements ont été actés depuis le dépôt de la liste précédente.

10. La **publication** intervient dans les semaines suivantes et peut-être consultée sur le site du Moniteur belge en effectuant une recherche à la page suivante :
http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_tsv/tsv.pl

Attention ! La loi impose par ailleurs un certain nombre de règles de gestion administrative et comptable sous peine de sanctions diverses...

N'hésitez pas à nous recontacter pour en savoir plus !